

THÉORIE DU CHANGEMENT

VISION

Les droits humains à l'avortement et à l'autonomie corporelle des femmes, des filles et des personnes ayant des identités de genre différentes sont respectés, protégés et réalisés. Les personnes disposent des conditions nécessaires pour exercer ces droits.



OBJECTIF

Le Fonds d'Action pour l'Avortement Sécurisé (SAAF) finance des organisations locales et communautaires qui améliorent l'accès et le soutien à l'avortement sécurisé.



RÔLE DU SECRÉTARIAT DU SAAF

Financement

- Chercher à maximiser le financement des stratégies sur le thème de l'avortement menées par et pour les communautés marginalisées, en garantissant des processus de financement flexibles et faciles à gérer
- Faire participer les organisations financées à la création de l'agenda, à la prise de décision et à d'autres processus qui renforcent la confiance et la responsabilité
- Faire du plaidoyer auprès des donateurs afin d'accroître et de débloquer les ressources pour le droit à l'avortement

Renforcement des Capacités

- Réseautage et coordination
- Partenariat technique



RÉSULTATS

- Progrès dans les cadres politiques qui soutiennent l'égalité des genres et la capacité des personnes à exercer leur droit à l'avortement
- Organisations renforcées avec une meilleure capacité pour mettre en œuvre leurs stratégies
- Changements dans les normes sociales et les attitudes qui soutiennent l'autonomie corporelle et le droit de chacun à un avortement sécurisé
- Preuves et partage des connaissances qui soutiennent des stratégies efficaces pour l'accès et le droit à l'avortement
- Accès à des options d'avortement de qualité pour les femmes, les filles et les personnes ayant des identités de genre diverses
- Mouvements dynamiques de la société civile œuvrant pour le droit à l'avortement sécurisé



IMPACT

- Des options dignes d'avortement sécurisé sont disponibles et accessibles à tous
- Des mouvements intersectionnels florissants font progresser le droit à l'avortement pour tous, en particulier pour les populations marginalisées
- L'avortement est dépénalisé ; les obstacles politiques et autres barrières structurelles à l'autonomie corporelle sont éliminés
- L'avortement n'est pas stigmatisé

